



Labège, le 31 août 2015

Compte rendu de la Réunion Publique
Du Conseil Municipal du 25 août 2015
À 20 h 30
Salle de "La Rotonde"

Présents :

Fathi AÏDLI, Sophie AVRIL, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSSEN, Gabriel BOUISSOU, Elodie CAMBOU, Séverine CAMES, Yannick CHATELET, Eric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne DELRIEU, Fanny DOMERGUE, Claude DUCERT, Henri de FERLUC, Laurent GONZALEZ, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA

Absents et excusés :

Laure FRENDRO-ROSSO, Béatrice HONTARREDE,

Absents ayant donné procuration :

Marie-Viviane LACAN à Henri de FERLUC
Olivier BONNAMY à Sabrina MIGNONAT
Damien GLORIES à Yannick CHATELET
Anne FAURES à Eric CHERDO

Désignation du Secrétaire de séance :

Yannick CHATELET est désigné Secrétaire de séance.

I. Administration Générale

1/ Approbation du PV de la séance du 7 juillet dernier

Approbation unanime du Conseil Municipal.

II. Hygiène et Sécurité

2/ Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Approbation unanime du Conseil Municipal.

III. Ressources Humaines

3/ Création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2° classe pour l'année scolaire 2015-2016 + 1 poste adjoint du patrimoine de 2° classe à 6h00 hebdomadaires

Approbation unanime du Conseil Municipal.

IV. Comptabilité Finances

4/ Achat et rétrocession d'une concession du cimetière

Approbation unanime du Conseil Municipal.

5/ Régularisation de la cession d'une tondeuse GIANNI FERRARI

Approbation unanime du Conseil Municipal.

V. Travaux

6/ Délégations

Le Conseil Municipal prend connaissance des engagements effectués dans le cadre des délégations confiées au Maire ou à son représentant.

Il est précisé que le montant des travaux d'aménagement de la rampe vélos à la rue des écoles est de 28 607,08 € (non précisé dans la fiche des travaux en délégation).

VI. Questions diverses

a) Devenir de la maison municipale située au 4 de l'avenue L. COUDER :

Celle-ci fera l'objet d'une revente à un prix si possible identique au prix d'achat. Cette revente s'effectuera en déduisant une partie de terrain d'environ 800 m² conservés par la commune dans le but d'y réaliser éventuellement des aménagements routiers. Il est précisé par ailleurs qu'une étude sera effectuée pour l'aménagement de la création de nouvelles places de parkings dans le cadre de la ZAC du Tricou.

b) Mise en place d'une redevance incitative dans le cadre de la collecte des déchets ménagers : devant l'incompréhension que suscitent les calculs préalables à la mise en place de la redevance incitative, certains Conseillers Municipaux, relayés par une partie du Public, ont interrogé le Maire pour obtenir des précisions.

Les explications sont données pour justifier cette méthode de facturation à venir que le SICOVAL, qui en a la compétence, a mise en place. Celle-ci tient compte essentiellement d'une augmentation importante de la prestation de l'entreprise chargée de la collecte dont la répercussion impacte les usagers. Une réflexion doit être menée dans le cadre du SICOVAL, d'une part pour améliorer la communication sur ce type de changement, d'autre part pour anticiper et améliorer à la fois l'élaboration d'un cahier des charges et à la fois respecter un calendrier de consultations permettant de maîtriser les augmentations des prestations (consultations infructueuses possibles, etc.) . M. le Maire précise qu'il se propose de rencontrer les personnes qui l'ont saisi sur ce sujet pour fournir des explications complémentaires.

Il est précisé par ailleurs que des bacs enterrés seront mis en place progressivement dans certains endroits de la commune afin d'éviter les stockages sauvages de déchets constatés actuellement.